

HÔTEL DE VILLE*Service Relations Publiques*

N° Tél : 01 69 49 76 16

N/Réf. : NDA/ML/DA

DECISION N° 2011/167**OBJET:** convention de mise à disposition de locaux ou d'équipements communaux passée avec l'Association Sourire d'Automne

Le Député – Maire de la Commune,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 16 octobre 2008, 25 juin 2009, 17 décembre 2009 et 17 juin 2011 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics, de souscription d'ouvertures de crédits de trésorerie et de réalisation d'opérations d'échanges de taux,

CONSIDERANT que l'association Sourire d'Automne s'est rapprochée de la Commune pour demander à disposer des locaux ou équipements sis 10, rue de Concy appartenant à la Collectivité, aux fins d'y exercer les activités suivantes, correspondant à son objet social : organiser des goûters, sorties, séjours et jeux pour retraités, les convier une fois par semaine à l'Orangerie de la Grange au Bois pour un après-midi récréatif

CONSIDERANT que la Commune a accepté,

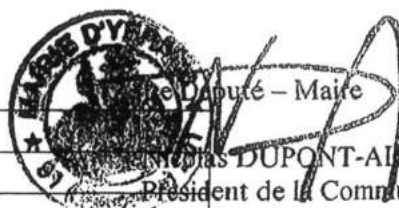
DECIDE

D'APPROUVER et de signer une convention de mise à disposition de locaux ou d'équipements communaux avec l'Association Sourire d'Automne, sise 10, rue de Concy à Yerres, par son Président, Jean-Paul HUSSON,

DIT que la convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa notification, renouvelable par décision expresse, sans excéder une durée totale de trois ans,

DIT que la mise à disposition est consentie à titre gratuit,

Fait à Yerres, le 27 octobre 2011



Accusé de réception en préfecture

80, rue Charles de Gaulle
91238 Yerres Cedex
091 219166911-201111027-2011-167-AU

Date de signature : -

Date de réception : 02/11/2011

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres